



Emp	nployeur:	Contrat no:
E-m	mail :	Téléphone :
Dor	onnées relatives à l'assuré(e)	
Dossier nº:		Nº AVS:
Nom:		Prénom :
Date	ite de naissance:	Etat civil:
Adr	dresse:	
E-m	mail :	Téléphone :
Nou		eule des trois rubriques suivantes et de nous retour-
Dor	onnées relatives à la retraite	
	1. Départ en retraite à l'âge de retrait	re AVS:
	Date du départ en retraite :	
	Dès l'âge légal de la retraite AVS, l'assuré(e) a droit à ses prestations de retraite même s'il/si elle continue à travailler. Dans ce cas, l'assuré(e) ne pourra plus jamais cotiser.	
	2. Départ en retraite avant l'âge de retraite AVS:	
	Date du départ en retraite :	
	Dans l'affirmative,	
	indiquez le taux d'occupation résiduel * :	
	- indiquez le nouveau salaire AVS annuel: CHF*	
	L'assuré-e désire-t-il-elle une rente pont AVS **: □ oui □ non	
	– si oui à quelle hauteur :	
	– mode de financement : \square versement	unique de l'employeur
		unique de l'assuré(e)
	\square retenue via	gère sur la rente de vieillesse versée
	* Une retraite partielle est possible à condition La diminution doit être d'au moins 20 %.	que l'assuré(e) cesse son activité dans la même mesure.
	** L'assuré(e) doit faire valoir sa demande par écrit six mois au moins avant le départ en retraite.	
	*** Invariable et n'excédant pas la rente de vieille	esse maximale complète de l'AVS.
	3. Départ en retraite au-delà de l'âge de retraite AVS:	
	L'assuré(e) continue à travailler et souhaite continuer à cotiser au 2e pilier jusqu'à :	
1 4.	_	
A ré	formation générale réception de ce document, nous prendrons dire versement de la prestation de retraite.	ctement contact avec l'assuré(e) quant aux modalités
Lieu et date		Timbre et signature de l'employeur

Retraites Populaires